

Quelques observations sur les erreurs lexicales d'élèves en production écrite

Dominic Anctil

Number 171, 2014

Le lexique : apprentissage et enseignement

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/71233ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Anctil, D. (2014). Quelques observations sur les erreurs lexicales d'élèves en production écrite. *Québec français*, (171), 85–87.

Quelques observations sur les erreurs lexicales d'élèves en production écrite

* Dominic Anctil

On entend souvent dire que les élèves québécois manquent de vocabulaire. Mais qu'en est-il de leurs réels problèmes lexicaux lorsqu'ils écrivent ? C'est à cette question que nous avons tenté de répondre dans notre thèse de doctorat¹, par une analyse de 300 productions écrites d'élèves de 3^e secondaire et de la correction qu'en ont effectuée des enseignants.

Qu'est-ce qu'une erreur lexicale ?

Une erreur lexicale est une erreur linguistique qui ne peut être expliquée qu'en faisant référence à une propriété spécifique à un mot ; cette propriété peut être, bien sûr, d'ordre sémantique – on parle alors d'*impropriété* –, mais aussi relever d'aspects plutôt morphologiques ou syntaxiques, être en lien avec le choix d'un vocabulaire appartenant à un registre de langue approprié en fonction de la situation de communication, ou concerner la cooccurrence lexicale, c'est-à-dire les combinaisons de mots (voir l'exemple de la phrase 4 dans l'encadré 1). Les erreurs présentes dans les phrases de l'encadré sont toutes lexicales, parce que leur explication fait appel à des caractéristiques des mots soulignés.

Les erreurs lexicales des élèves du secondaire

Notre analyse de 300 productions écrites d'élèves a révélé un total de 1 144 erreurs lexicales, soit près de quatre par texte, soit un nombre assez important pour qu'on s'y arrête. Les erreurs lexicales les plus fréquentes sont les problèmes sémantiques, dans une proportion de 30 % ; la plupart de ces erreurs correspondent à des cas où le mot utilisé présente un lien de sens avec celui visé (comme dans la phrase 1, où l'on voit un lien de sens entre *compétent* et *efficace*). Une erreur sur cinq (21 %) est en lien avec une propriété morphosyntaxique, principalement le genre nominal (ex. : **une grosse immeuble*), l'invariabilité (ex. : **une funéraille émouvante*) et le régime verbal² du mot dont l'emploi est erroné, alors que 17 % des problèmes découlent de l'utilisation d'un vocabulaire familier. Les barbarismes (ex. : *une *tournade*) et les expressions déformées (ex. : *au *périple de sa vie*) représentent aussi une erreur sur cinq, alors qu'un peu plus d'une erreur sur dix (11 %) se rapporte à la cooccurrence (ex. : *La publicité *porte une mauvaise influence sur les jeunes.*).

Lorsque les élèves commettent des erreurs lexicales, c'est souvent sur la base d'une proxi-

ENCADRÉ 1

- 1 Cette méthode est plus compétente [-> efficace] pour trouver un emploi rapidement.
Erreur sémantique (impropriété), l'adjectif *compétent* ne peut s'appliquer qu'à une personne.
- 2 Une vieille dame avait été témoin [-> témoin] du meurtre.
Erreur lexicale morphologique, l'adjectif *témoin* varie en nombre, mais pas en genre.
- 3 La police avait mis une loi qui interdisait les paysans [-> aux paysans] de sortir la nuit.
Erreur lexicale syntaxique, le verbe *interdire* appelle un second complément indirect (Quelqu'un interdit quelque chose à quelqu'un).
- 4 J'ignorais quel emploi je voulais faire [-> exercer, occuper, obtenir].
Erreur de combinaison de mots, le verbe *faire* n'est pas un cooccurrent approprié pour le nom *emploi*.
- 5 Malgré les mises en garde, il est allé pareil [-> quand même].
Erreur de registre de langue, l'emploi adverbial de *pareil* au sens de « quand même » relève du langage familier.

* Dominic Anctil, professeur de didactique, Université de Montréal

dominic.anctil@umontreal.ca

ENCADRÉ 2

Code	Type de problème	Piste de remédiation
<i>Sens</i>	Sémantique	Vérifier le sens du mot dans le dictionnaire
<i>Fam</i>	Registre de langue inapproprié	Remplacer le terme familier par un terme standard (dictionnaire)
<i>Coocc</i>	Combinaison de mots	Vérifier dans un thésaurus ou un dictionnaire de cooccurrences pour une meilleure combinaison de mots (chercher le mot le plus important des deux)
<i>Ang</i>	Anglicisme	Chercher le mot dans le <i>Multidictionnaire de la langue française</i> pour trouver le terme équivalent en français standard
<i>Rég</i>	Régime verbal	Vérifier la structure syntaxique associée au verbe dans le dictionnaire (préposition, nombre de compléments) : regarder les exemples aide à obtenir ces informations

mité sémantique (ex. : confusion entre *issue* et *ouverture* [Il cherchait une **issue* par où entrer.]) ou formelle (ex. : confusion entre *inciter* et *insister* [On tente de les **insister* à acheter.]) entre le terme visé et le terme erroné. Pour qu'il y ait confusion, il faut, bien sûr, que l'élève connaisse, du moins de façon approximative, les deux mots en jeu. Ainsi, les erreurs lexicales ne témoignent pas toujours d'un manque de vocabulaire, mais plutôt d'un vocabulaire en élaboration, dont la maîtrise n'est pas encore parfaite. Il peut donc être intéressant de saisir au vol ces erreurs pour faire réaliser aux élèves les rapprochements possibles (et impossibles) entre les mots en jeu dans leurs erreurs, notamment en leur proposant des contextes où le mot mal utilisé serait approprié.

Les annotations des enseignants

Les enseignants admettent ne consacrer que peu de temps à l'enseignement du vocabulaire³. Ils expliquent cela par des contraintes de temps, mais aussi par le manque de ressources didactiques et la difficulté à choisir les mots à travailler. Par contre, tous disent prendre en considération la composante lexicale lors de la correction des productions écrites et y accorder un certain poids (souvent minime) dans la note finale, comme c'est le cas dans les grilles de correction du Ministère.

Contrairement aux autres aspects linguistiques considérés dans la correction (orthographe, syntaxe, accords), pour

lesquels on comptabilise le nombre d'erreurs commises, le vocabulaire est généralement évalué par une appréciation qualitative globale à l'aide d'une échelle descriptive comme celle proposée par le Ministère (ex. : *L'élève utilise des mots et des expressions généralement précis, corrects et appartenant à un registre standard et parfois familier* = B). Par conséquent, les erreurs lexicales des élèves ne sont pas relevées systématiquement lors de la correction. Une analyse de la correction que les enseignants ont effectuée sur les textes de notre corpus nous a en effet permis de constater que bon nombre d'erreurs lexicales ne sont pas relevées dans les copies des élèves, notamment les erreurs de sens et de registres de langue, pourtant très fréquentes. Souvent, malgré l'emploi douteux d'un terme, on comprend tout de même le message et l'enseignant choisit de laisser passer l'erreur lors de la correction. Comment les élèves pourront-ils améliorer leur vocabulaire si on ne leur pointe pas leurs maladresses lexicales ?

Nous avons aussi constaté que lorsqu'elles sont relevées, les erreurs lexicales font l'objet d'annotations vagues qui aident bien peu les élèves à comprendre leurs erreurs : petite vague sous le mot problématique ou point d'interrogation au-dessus, « V » dans la marge ou terme encerclé, voilà autant de symboles utilisés pour pointer des problèmes lexicaux, mais qui ne fournissent à l'élève aucune piste pour améliorer son texte. Pourquoi ne pas fournir aux élèves des pistes plus

précises ? Voici une proposition de codes à utiliser ; sans alourdir indument la tâche de correction, ils orientent les élèves dans leur recherche du mot juste (encadré 2).

Le dernier code proposé concerne le régime verbal, c'est-à-dire la structure commandée par chaque verbe. Beaucoup d'erreurs de ce type ont été relevées dans les productions d'élèves et, chaque fois, classées parmi les erreurs de syntaxe par les enseignants. Il est vrai que des erreurs du type *Le jour *succéda la nuit.* ou *Elle désirait *d'aller à Londres.* produisent une syntaxe erronée ; par contre, aucune grammaire ne permettra à un élève de « réparer » ces erreurs, puisqu'elles relèvent de connaissances lexicales. C'est dans le dictionnaire qu'il verra que le verbe *succéder* est transitif indirect (*X succède à Y*) et que *désirer* est transitif direct (*X désire Y*). En classant ces erreurs parmi les erreurs syntaxiques, oriente-t-on vraiment l'élève vers une solution ?

Le dictionnaire : cet allié méconnu et négligé

C'est bien connu, les élèves ont peu recours au dictionnaire. Sans doute parce qu'ils jugent sa consultation fastidieuse, mais probablement aussi parce qu'ils comprennent mal la variété des informations qu'ils peuvent y trouver. La plupart des erreurs lexicales relevées dans notre corpus auraient pu être évitées en consultant un dictionnaire, à condition, bien sûr, qu'on sache le faire efficacement. On ne pourra jamais enseigner tous les mots à un élève, mais il est possible de l'outiller pour

qu'il puisse lui-même trouver les informations dont il a besoin.

Pour cette raison, un travail explicite sur l'utilisation du dictionnaire devrait être réalisé en classe ; ce travail portera sur la structure d'un article de dictionnaire et la variété des informations présentées. Ensuite, pourquoi ne pas partir d'un échantillon d'erreurs lexicales commises par les élèves pour illustrer la façon dont on peut tirer profit de cet outil ? Par exemple, chercher un terme familier utilisé à tort par un élève pour montrer que ces mots apparaissent aussi dans le dictionnaire, mais qu'on spécifie leur appartenance à un registre plus relâché à l'aide de marques d'usage comme *fam.* (pour « familier ») ou *pop.* (pour « populaire ») ; des synonymes de registre standard sont fournis pour tous les mots familiers. Montrer aussi l'importance de porter attention aux exemples, notamment pour les erreurs liées à la structure des verbes ; les élèves maîtrisent souvent mal les notions de transitivité et d'intransitivité indiquées pour chaque verbe, mais

sont par contre capables de comprendre la structure régie par un verbe lorsqu'ils le voient utilisé dans une phrase. Pour les erreurs de combinaison de mots (ex. : *le volcan *tombe en éruption pour entre en ~*) ou l'emploi de vocabulaire « pauvre » (ex. : **avoir des changements pour subir, connaître des ~*), utiliser un thésaurus ou un dictionnaire de cooccurrences peut grandement aider à rehausser la qualité d'un texte.

Conclusion

L'apprentissage du vocabulaire est une tâche colossale qui ne peut reposer que sur l'enseignement ; on apprend du vocabulaire toute notre vie, et le plus souvent de façon accidentelle, lorsque l'on rencontre des mots nouveaux. Par contre, l'enseignant peut jouer un rôle de catalyseur en suscitant la curiosité lexicale de ses élèves et en les outillant pour qu'ils deviennent autonomes dans cet apprentissage. Se servir comme tremplin des erreurs lexicales de ses élèves constitue un excellent point de départ. *

Ce texte adopte l'orthographe rectifiée.

Notes

- 1 Dominic Anctil, *L'erreur lexicale au secondaire : analyse d'erreurs lexicales d'élèves de 3^e secondaire et description du rapport à l'erreur lexicale d'enseignants de français*, thèse de doctorat non publiée, Montréal, Université de Montréal, 2011.
- 2 Le régime verbal est la structure syntaxique contrôlée par un verbe. Il renvoie aux notions de verbe intransitif (qui n'a pas de complément) et de verbe transitif direct (dont le complément est un CD) ou transitif indirect (dont le complément est introduit par une préposition).
- 3 Martine Dreyfus, *Pratiques et représentations de l'enseignement du lexique à l'école primaire*, communication présentée au 9^e colloque de l'AIRDF, Québec, 26-28 août 2004.

UL TRA BRANCHÉ.

CAMPUS CHEZ SOI

CERTIFICAT À DISTANCE EN SCIENCES DES RELIGIONS

- Formation initiale ou complémentaire pour non-spécialistes
- Formule souple et adaptée aux besoins personnels et professionnels
- Ressource pour les enseignants d'éthique et de culture religieuse

ftsr.ulaval.ca

418 656-2764, poste 5025 1 877 893-7444, poste 5025



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté de théologie
et de sciences religieuses